

Projet Centr'haies



Grâce au plan de relance et à l'appel à projet de la DRAAF, le réseau associatif FNE Centre-Val de Loire s'est associé à un collectif mené par Bio Centre afin de sensibiliser et accompagner les agriculteurs de la région à mener des opérations de plantation de haies sur leurs parcelles.

Fiche technique IBC – Les haies

Entretien : le plan de
gestion durable

❖ Comment entretenir correctement sa haie ?

Afin de rester compatible avec les usages agricoles et la voirie, l'**accroissement naturel** des haies doit être maintenu par des **entretiens réguliers et adaptés**.

Ces coupes sont effectuées pour plusieurs raisons :

- ✓ **en bord de route ou de chemin**, elles évitent que les branches encombrant la voirie et nuisent à la visibilité ;
- ✓ **dans les champs**, elles limitent l'empiétement de la haie sur l'espace cultivé.

L'entretien courant des haies comprend principalement des **tailles latérales** et parfois **sommitales***.

Toutefois, il ne faut pas limiter l'entretien à de simples tailles vouées à "contenir" la haie. Selon la composition de la haie, son âge, et sa vocation, **l'entretien doit être adapté**.

Par exemple, une haie basse avec des arbres têtards ne peut pas être entretenue comme une haie brise-vent haute.

Les plantations de haies utilisent généralement des plants âgés de 1 à 2 ans (40/60 cm). La **durabilité de la haie** se joue donc principalement **les 4 premières années**, afin de permettre aux plants un **développement optimal**. Après ces premières années, l'entretien s'assouplit et devient moins fréquent.

❖ Conseils généraux pour l'entretien d'une haie juvénile (6 mois)

- vérifier s'il manque des plants (qu'il faudra replanter l'hiver suivant) ;
- rajouter du paillage si nécessaire ;
- replacer les protections si elles ont bougé avec les vents de l'hiver ;
- arracher les herbes ayant poussé dans le paillage ;
- couper l'herbe alentour pour éviter la concurrence lumineuse avec la haie.

Les conseils en images (film proposé par la chambre d'agriculture des Pays de la Loire) : <https://youtu.be/HlwchGzPwcw>.

Le saviez-vous ?

Plusieurs labels existent pour valoriser un travail de qualité réalisé sur le terrain pour la plantation et l'entretien des haies.

- Le label bas carbone qui récompense les acteurs de la lutte contre le changement climatique. Voir le site du gouvernement : <https://vu.fr/Bjwj> ainsi qu'un webinaire de présentation : <https://vu.fr/IETv>.
- Le label haies, un dispositif de certification adapté aux enjeux de la haie. Présentation vidéo : <https://youtu.be/ru2Jr7EzIU> et livret de labellisation <https://vu.fr/WLPu>.

* Taille sommitale : coupe horizontale de la partie supérieure de la haie (à proscrire).

❖ Accompagnement des agriculteurs pour la gestion de leurs haies

Initialement, un état des lieux est réalisé par la structure accompagnatrice. Cela consiste à faire le tour des haies implantées sur l'ensemble de l'exploitation afin de déterminer :

- le type (arborée, arbustive, buissonnante...) et la qualité de l'entretien ;
- l'état sanitaire et structurel des haies (maladies, trouées, blessures...) ;
- leurs rôles agronomiques et écologiques ;
- leur potentiel économique (bois d'œuvre, bois de chauffage...).

Un diagnostic suit cet état des lieux puis la définition des objectifs de l'exploitant pour son réseau de haies (par exemple : mettre en œuvre un entretien courant respectueux du végétal, reconstituer un maillage de haie cohérent sur l'ensemble de l'exploitation...).

Le plan de gestion définit ensuite un plan d'actions. Ces actions sont programmées de façon à équilibrer la quantité annuelle d'interventions tout en assurant un bénéfice régulier à l'exploitant.

Le calendrier général d'entretien est disponible dans la **fiche II.3.b** de ce classeur.

❖ Pour aller plus loin, quelques mots sur l'AFAC Agroforesterie

Dans le cadre du projet Centr'haies, le réseau associatif participe à un collectif où **l'AFAC Agroforesteries** est représentée. Il s'agit d'un réseau de plus de 235 organismes membres engagés pour promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de **développement de l'arbre hors-forêt** sur tous les territoires.

La fédération nationale est reconnue « **Organisme national à vocation agricole et rurale** » pour la période 2022-2027. Pendant 6 ans, l'AFAC Agroforesterie portera un programme d'actions contribuant aux objectifs du **Programme national de développement agricole et rural** porté par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. L'un des axes de ce programme d'actions consiste à améliorer la valorisation économique de l'agroforesterie en s'appuyant sur des garanties de gestion durable des haies. Pour se faire, l'outil de **Plan de gestion durable des haies** a été créé (PGDH).

❖ Le plan de gestion durable des haies (PGDH)

Le Plan de gestion durable des haies (PGDH) est un **outil pratique de gestion des haies** destiné à l'agriculteur. Il lui apporte un **état des lieux et de connaissance**, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de son exploitation. Il propose des **travaux de gestion** et potentiellement **d'amélioration** des haies existantes garantissant la pérennité des éléments, voire le développement de ceux-ci. Ce **diagnostic initial** aide donc l'exploitant à mettre en place une **planification de la gestion durable des haies de son exploitation**.

Le PGDH est réalisé par un **conseiller bocage-agroforestier** pour accompagner l'agriculteur dans la réappropriation de ses haies et dans ses changements de pratiques. Sa réalisation est un moment privilégié pour échanger avec l'agriculteur sur le terrain, au pied des haies. Il est le référentiel initial qui sera nécessaire pour de nombreuses démarches autour des haies, comme la labellisation « Label Haie » ou « Label bas carbone ». Il apporte par ailleurs des informations sur la caractérisation des haies d'un territoire à partir de données fiables de terrain.

(Source et plus d'informations sur : <https://afac-agroforesteries.fr/plan-de-gestion-durable-des-haies-pgdh/>)

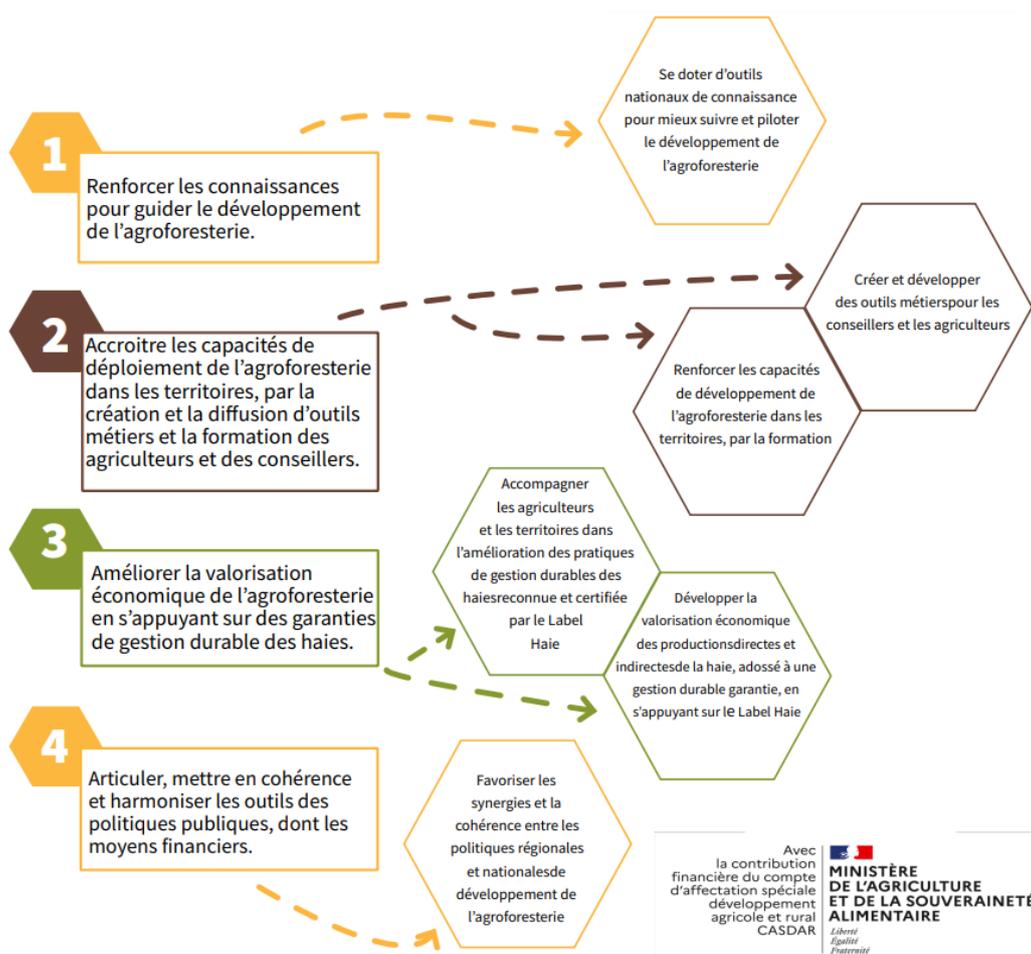


Figure 1 : Priorités 2022-2027 de l'AFAC Agroforesterie